

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

A V I S P U B L I C

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 030-25

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, le *Règlement 030-25 Modifiant le Règlement 028-24 Établissant le programme d'aide financière « Interventions sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville » afin de prolonger sa durée.*

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 11 novembre 2025

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière